

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD
D2025/065

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 023-200085314-20251127-D2025065-DE

SEANCE DU 27 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYÈRE

Nombre de
Conseillers en
exercice : 17
Présents : 11
Représentés : 1
Votants : 11
Abst. : 0
Exprimés : 12
Oui : 12
Non : 0

Présents :
Mmes, DEMARGNE Céline, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura,
MM COUCAUD Thierry, PETIT-COULAUD Bastien, ROYÈRE Joël, SCAFONE Dominique, DURUDAUD Patrick, LAROCHE Michel, AUMEUNIER Sébastien

Excusé : CHABRIER Isabel, KAPLAN Iskender, MARGOT Emmanuel,

Absents : LEGRAND Coline, MAINGOUTAUD Elodie, ROYERE Julie

Pouvoirs : M. KAPLAN Iskender donne pouvoir à M. ROYÈRE Joël

Secrétaire de séance : Mme Laura SIMONET

OBJET : Décision modificative n°3 – Budget principal - 18900

Augmentation des crédits au 275, opération 113 et diminution des crédits au 2132, opération 113

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION INVESTISSEMENT				
Op 113 – Achat & travaux bât. Privés	8 500.00 €			
2132 – Bâtiments privés				
Op 113 – Achat & travaux bât. Privés		8 500.00 €		
275 – Dépôts et cautionnements versés				
TOTAL	8 500.00 €	8 500.00 €		

Le Maire,

Joël ROYÈRE

Le Maire

Joël ROYÈRE

Le Maire

Joël ROYÈRE

Le Maire

Joël ROYÈRE

Le Maire

Joël ROYÈRE

Le Maire

Joël ROYÈRE

Le Maire

Joël ROYÈRE

Le Maire

Joël ROYÈRE

Le Maire

Joël ROYÈRE

Le Maire

Joël ROYÈRE

Le Maire

Joël ROYÈRE

Le Maire

Joël ROYÈRE

Le Maire

Joël ROYÈRE

Le Maire

Joël ROYÈRE

Le Maire

Joël ROYÈRE

La secrétaire de séance,
Laura SIMONET

Certifie le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr